

COMMUNE DE GERPINNES

EXERCICE D'IMPOSITION 2020

DECLARATION TAXE SUR LES AGENCES BANCAIRES ET ASSIMILEES⁽¹⁾

Nom de l'agence bancaire ou assimilée:.....

Nom du responsable :.....

Adresse de l'agence:.....

.....

.....

Adresse pour envoi de l'avertissement si différente et personne de contact :.....

.....

.....

.....

Nombre de **postes de réception**⁽²⁾ au 1^{er} janvier 2020 :.....

Certifié sincère et véritable,

Le/...../....., à.....

Nom :.....

Signature :

(1) Sont visées, les entreprises dont l'activité consiste à recevoir du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables ou à octroyer des crédits pour leur propre compte ou pour le compte d'un organisme avec lequel elles ont conclu un contrat d'agence ou de représentation, existant au 1er janvier de l'exercice d'imposition.

(2) Par poste de réception, on entend tout endroit, tel que bureau, guichet, local, où un préposé de l'agence peut accomplir n'importe quelle opération bancaire au profit d'un client.